

des Charrier dans le peigne du clocher, mais faute de pouvoir en contrôler la date de fabrication il nous est difficile d'épiloguer sur le sujet !

En décembre 1658, alors qu'il a tout juste vingt ans, lors de son unique séjour à Lyon pour que lui soit présentée Marguerite Yolande de Savoie sa probable future épouse, Louis XIV loge durant presque deux mois place Bellecour dans l'hôtel Mascrany appelé aussi Maison Rouge. Alexandre Mascrany, le notable lyonnais propriétaire des lieux, est célèbre à plus d'un titre. Il est prévôt des marchands de 1642 à 1644, c'est à ce titre qu'il participe aux vœux des échevins de 1643 visant à prévenir l'arrivée de la peste qui sévit en Provence. C'est lui qui signe l'acte consulaire qui voua la ville à la vierge Marie. Il est le frère de Dorothee Mascrany, l'épouse de Jean Charrier, le frère de Aymé. Ce qui rend volontiers concevable que cette proximité familiale ait pu être mise à profit pour approcher la personne du roi comme on peut imaginer l'émotion respectueuse et déférente que cet auguste séjour n'aura pas manqué de susciter !

En fait, ce voyage à Lyon de la cour au grand complet est un pur produit des manigances de Mazarin qui a mis en scène ce mariage sans aucune intention qu'il aboutisse dans le seul but de faire réagir les Espagnols et les amener à consentir au mariage de l'Infante Marie Thérèse avec le roi de France ceci afin de mettre un terme à une guerre qui dure depuis 1635.

Dans un tout autre registre, Aymé achète en novembre 1659 une ferme à Saint Jacques aux frères Lacharme de Tramayes pour la somme de huit cent cinquante livres et l'on découvre par là même deux détails importants : il est le détenteur de la seigneurie de Saint Jacques et il réside au chastel de Jullié.

Ses placements ne sont pas uniquement fonciers, il les diversifie en investissant dans les rentes d'État. Par un acte de juin 1659, il demande à un bourgeois de Paris, auquel il signe une procuration devant notaire, de prendre et recevoir des receveurs payeurs des rentes assignées sur les huit millions, le quartier¹ des rentes de l'année en cours qui lui sont dues. Autant que les offices ou les terres, les rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris² sont considérées par Aymé comme un des moyens les plus surs et les plus respectables pour faire fructifier son capital. Elles sont préférables aux investissements commerciaux ou industriels jugés spéculatifs car elles sont assignées sur les revenus fiscaux ordinaires du royaume ou sur les revenus du clergé de France et sont garantis par l'Hôtel de Ville de Paris. Comme

1 Les intérêts du trimestre

2 Ces emprunts constituèrent à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle une part considérable du volume des deniers extraordinaires de l'État.